Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Secrétariat général**

Direction générale des ressources humaines

Sous-direction du recrutement

DGRH D5

# Décision

## portant nomination du jury d'admissibilité de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e en gestion financière et comptable, session 2022

N° J3E47ASIRP5

**La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition des jurys des examens professionnels de recrutement dans le corps des assistants ingénieurs prévus par le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'examens professionnels pour le recrutement d'assistants ingénieurs, et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ce recrutement ;

**DÉCIDE**

Article 1er : Sont nommés membres du jury d'admissibilité de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e en gestion financière et comptable, au titre de l'année 2022 :

Madame KASKOU Laila, ingénieure d'études de classe normale, présidente, experte, Université Paris Cité, Paris.

Madame RICHARD Agnes, ingénieure d'études hors classe, vice-présidente, Sorbonne Université, Paris.

Madame HEURTEBISE Sophie, ingénieure d'études hors classe CNRS, experte, Université de Bordeaux, Talence.

Monsieur HOUVENAGHEL Stéphan, ingénieur d'études de classe normale, expert, Université polytechnique Hauts de France, Valenciennes.

Monsieur DUDEK Arnaud, ingénieur d'études de classe normale, suppléant, Université Paris Cité, Paris.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Paris, le 07/10/2022

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

**La sous-directrice du recrutement**

**Nadine COLLINEAU**